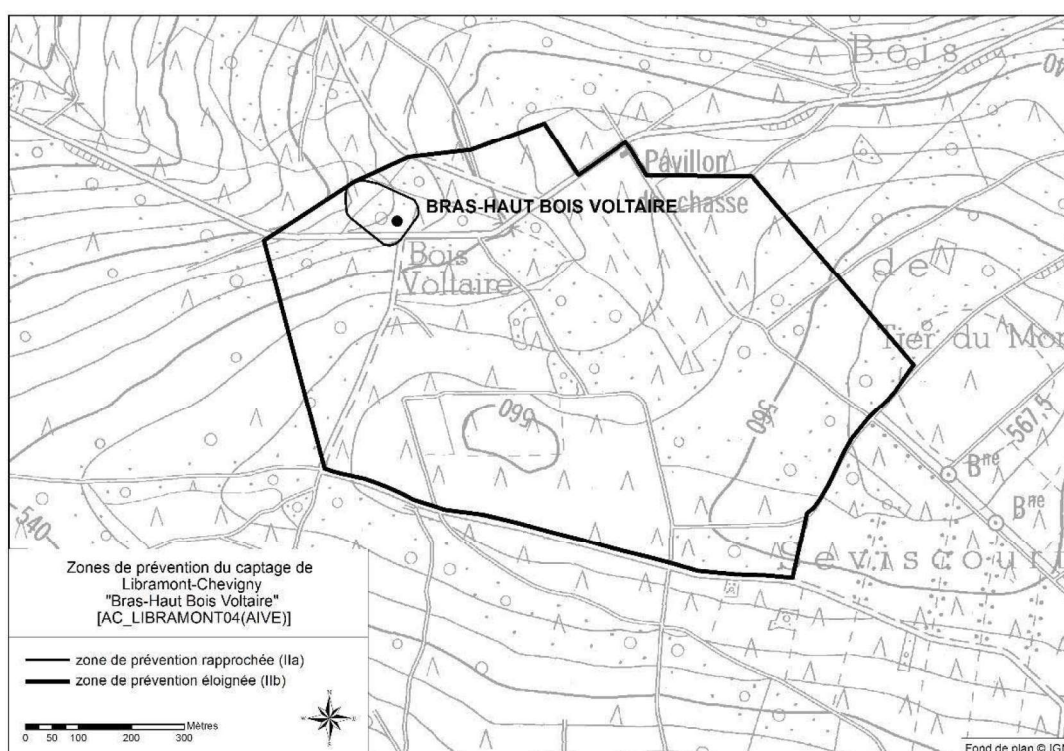


**Annexes à l'arrêté ministériel du 30 juin 2021 relatif à l'établissement des zones de prévention rapprochée et éloignée de l'ouvrage de prise d'eau souterraine dénommé « Bois Haut – Bois Voltaire » sis sur le territoire de la commune de Libramont.**

ANNEXE I. Tracé des zones de prévention rapprochée et éloignée de l'ouvrage de prise d'eau concerné. NB : Les plans de détail sont consultables à l'Administration.



Vu pour être annexé à l'arrêté ministériel du 30 juin 2021 relatif à l'établissement des zones de prévention rapprochée et éloignée de l'ouvrage de prise d'eau souterraine dénommé « Bois Haut – Bois Voltaire » sis sur le territoire de la commune de Libramont.

Namur, le 30 juin 2021.

C. TELLIER.